

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 27 mars 2025 à 19h00

Date de la convocation : le 21 mars 2025

Présents : Mmes FACHE Valérie, SOLINAS Michelle, ROLLAND Béatrice, MERLIER Michèle, SAUNIER Clémence MM LENZI Joseph, PICARDI Robert,

Absents excusés : MM. BOUSSEMART Christian, BEAUX Jean-Christophe, FURET Lionnel.
Secrétaire de Séance : Mme FACHE Valérie

Délibérations

La Médiathèque fête ses 25 ans.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la médiathèque fête cette année ses 25 ans d'existence. A cette occasion, la bibliothécaire présente un programme d'animation avec les spectacles culturels « les Matagots s'en mêlent » et « Musicaroussel » qui feront offices de crieurs publics pour accueillir les visiteurs à partir de leurs pensées accompagnées d'un manège à pédales avec un chanteur musicien. Tout au long de la journée, une série de scénettes composées d'anecdotes réelles ou fantasques extraites des livres de la bibliothèque seront jouées par la troupe et le public.

Le montant de cette animation est de 1 900 €.

Il sera demandé une participation au Conseil Départemental d'un montant de 950 € et il restera en charge à la Mairie d'Espinasses, la somme de 950.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, valide ce projet, consent à ce financement et autorise Madame le Maire à signer tout document permettant la réalisation de ce projet culturel. Madame le Maire à signer tout acte et document nécessaires à l'acquisition de ce bâtiment.

Vote des taxes directes locales

Mme le Maire passe au vote des taxes directes locales pour l'année 2025.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes en 2025 :

TAXE	Ancien Taux	Nouveau Taux
Taxe foncière (bâtie)	39.09	39.09
Taxe foncière (non bâtie)	58.21	58.21
Taxe d'habitation	10.56	10.56

Mme le Maire passe au vote.

Les taxes directes locales ne sont donc pas augmentées.

Vote des subventions 2025

Madame le Maire lit au Conseil Municipal les courriers de demande de subvention des associations et propose :

S.P.A. Sud Alpine (chien)	200 euros
Anciens combattants de Serre-Ponçon	100 euros
Amicale des Pompiers du Pays de Serre Ponçon	400 euros
Comité des fêtes " les villageois"	1000 euros
ADMR	400 euros
Club des Aînés du Pays de Serre-Ponçon	200 euros
Resto du Cœur	200 euros

Les subventions sont donc acceptées à l'unanimité.

Vote du budget général 2025

Suite au vote du compte administratif 2024 et après avoir exposé au Conseil Municipal, les prévisions budgétaires 2025 pour la Commune, Mme le Maire explique que suite à un contrôle de la Préfecture, les restes à réaliser recettes sont à modifier en tenant compte des arrêtés d'attribution de subventions concernant la création du Pôle Santé et propose :

D'inscrire dans les restes à réaliser la somme de quatre cent trente-neuf mille sept cents euros (439 700 €)

de reporter le déficit d'investissement, ligne D001, la somme de quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent douze euros et dix-neuf cents (494 512.19 €)

d'affecter au 1068 la somme de cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-douze cents (55 393.92 €)

de passer au vote du budget 2025,

Le budget primitif 2025 est donc accepté à l'unanimité.

Vote du budget « Patrimoine » 2025

Mme le Maire expose au Conseil Municipal, les prévisions budgétaires 2025 pour le budget Patrimoine, explique que suite à un contrôle de la Préfecture les restes à réaliser recettes sont à modifier en tenant compte des arrêtés d'attribution de subvention concernant la requalification exemplaire du Hameau Yougoslavie, et propose :

D'inscrire dans les restes à réaliser la somme d'un million deux cent soixante-six mille quatre cent soixante-dix-neuf euros et cinquante-sept cents (1 266 479.57 €)

de reporter l'excédent de fonctionnement, ligne R002, la somme d'un million quarante-six mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et huit cents (1 046 394.08 €).

et de reporter le déficit d'investissement, ligne D001, la somme de cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et trente-neuf cents (198 487.39 €).

D'affecter au 1068 la somme de trois cent dix-sept mille sept cent cinquante et un euros et quatre-vingt-deux cents (317 751.82 €)

de passer au vote du budget 2025

Le budget primitif « Patrimoine » 2025 est donc accepté à l'unanimité.

Sponsorisation d'un sportif d'Espinasses pour l'année 2025

Madame le Maire lit à l'Assemblée un courrier par lequel Julien Michelin, habitant d'Espinasses, jeune sportif de haut niveau dans la pratique du trail et du ski d'alpinisme, sollicite la Mairie pour conventionner une sponsorship. Elle présente également son CV, dans lequel figure ses nombreuses compétitions et ses différentes victoires. Il lui sera demandé une intervention auprès des enfants de l'école, pour présenter ses performances et stimuler le goût du sport, réunion à laquelle le Conseil sera invité. Considérant le sérieux du pétitionnaire qui réaffirme sa volonté de porter haut les couleurs et le blason d'Espinasses, durant ses courses et devant les nombreux médias qui relatent ses performances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de sponsoriser ce sportif exemplaire et méritant et lui alloue un montant de 500 €.

Participation Fonds de Solidarité pour le Logement 2025

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande de participation pour la Commune d'Espinasses, au Fonds de Solidarité pour le Logement. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide une participation de 321.20 euros au Fonds de Solidarité pour le Logement, et autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Département des Hautes-Alpes.

Vente d'une bande de terrain rue des Queyriès

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M. Etienne TRITZ et Mme Cécile NICOALS souhaitent acquérir une bande de terrain le long que la rue des Queyriès, qui longe la façade Est de leur maison, pour un accès direct à leur garage.

Suite au passage du géomètre, il s'agit d'une surface de 101 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette vente au prix de 50 € le m², frais de géomètre et de notaire à la charge des pétitionnaires et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette vente

